

# UNE GESTION RIGOUREUSE ET ATTENTIONNÉE DES RECOURS AMIABLES ET DES RECOURS JUDICIAIRES

En 2024, la CPAM de l'Aube a poursuivi une gestion attentive des contestations formulées par les assurés, les employeurs ou les professionnels de santé.

Lorsque les réponses des services ne suffisent pas à clore un litige, les usagers peuvent saisir la commission de recours amiable (CRA), étape préalable obligatoire à toute procédure contentieuse. Cette instance paritaire, composée de représentants des employeurs, de représentants des salariés et d'un représentant des autres catégories de conseillers, examine les différends d'ordre administratif et les demandes de remise de dette, dans une logique d'équité et de juste droit.

La CRA s'est réunie **12 fois** en 2024, soit une réunion mensuelle, et a traité **579** dossiers sur les **936** contestations enregistrées. Près d'un tiers des réclamations ont été résolues par les services sans passage en commission.

Parmi les dossiers examinés par la commission, **6% ont donné lieu à une issue favorable au demandeur** (33 dossiers), tandis que **94% ont confirmé la position de la CPAM** (546 dossiers), conformément au cadre réglementaire en vigueur. Les principales thématiques traitées portent sur les indus, les droits à la Complémentaire santé solidaire, les indemnités journalières, les frais de transport, ainsi que les contestations d'employeurs liées aux risques professionnels.

Sur le volet judiciaire, la CPAM a repris en mai 2024 la gestion directe des recours contentieux, précédemment mutualisée. À ce jour, 297 recours sont en cours devant les juridictions: 60% relèvent du contentieux général, 40% du contentieux technique. La majorité des recours sont initiés par des assurés (62%), suivis des employeurs (33%) et des professionnels de santé (5%).

Sur les **215 décisions rendues** en 2024, près de **58% ont été favorables à la CPAM**, traduisant la solidité juridique des positions défendues par l'organisme.

**12**  
**SÉANCES**  
**TENUES EN 2024**

**579**  
**DOSSIERS**  
**TRAITÉS PAR LA CRA**